

« Aider les enseignants à instaurer une culture des droits de l'homme dans les écoles »

**Allocution de Thomas Hammarberg, Commissaire aux Droits de l'Homme
à l'occasion de la Journée mondiale des enseignants**

5 Octobre 2006

En cette Journée mondiale des enseignants, nous nous devons de réfléchir aux différentes manières d'aider les enseignants de tous les pays membres du Conseil de l'Europe à instaurer dans les écoles une culture des droits de l'homme. Les gouvernements doivent écouter les enseignants et leur apporter un soutien plus actif.

Le milieu scolaire est le lieu où, dès le plus jeune âge et sans distinction aucune, tous les enfants peuvent apprendre à respecter les droits de l'homme et les mettre en pratique. Comme énoncé dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, « l'éducation des enfants doit viser à [...] préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone ». Elle doit aussi « inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel ».

Cette année, la Journée mondiale des enseignants est axée sur le thème suivant : « Des enseignants de qualité pour une éducation de qualité ». Nous ne soulignerons jamais assez l'importance de la qualification des enseignants et des éducateurs, qui apprennent à nos enfants à lire, à écrire et à calculer, mais pas seulement. Ce sont également des défenseurs de premier plan des droits de l'homme, et qui plus est, des acteurs essentiels du succès de l'éducation aux droits de l'homme. Ils jouent un rôle crucial en préparant les enfants à être des citoyens actifs prêts à participer pleinement à la vie démocratique.

Les valeurs des droits de l'homme ne doivent pas seulement être enseignées comme une matière distincte ; elles doivent être omniprésentes dans le système éducatif. Les enseignants ne doivent pas seulement donner des cours sur la démocratie ; ils doivent agir dans cet esprit, en donnant aux élèves une connaissance pratique – et une expérience – des usages et des comportements démocratiques. Tous les enfants doivent pouvoir apprendre dans un cadre démocratique ; ils doivent être entendus et pris au sérieux.

Les compétences, les comportements et les motivations des enseignants sont donc déterminants pour l'éducation aux droits de l'homme. La formation nécessaire devrait leur être prodiguée avant leur prise de fonction et devrait être axée à la fois sur la connaissance théorique des matières enseignées et sur les méthodes pédagogiques qui permettent de créer un cadre d'apprentissage centré sur l'enfant et accueillant pour tous.

En outre, dans ce monde en perpétuel changement, les enseignants doivent eux-mêmes continuer de se former pour pouvoir répondre aux nouveaux défis.

Accorder autant d'importance à l'éducation tout en faisant le minimum pour renforcer le rôle des enseignants et leur apporter le soutien et la reconnaissance qu'ils méritent constitue une grave contradiction politique s'il en est. On ignore trop souvent leurs conseils, quand on daigne les consulter, lors des décisions en matière de politiques éducatives. Leur statut professionnel doit être reconnu comme l'un des plus importants dans la société.

Les gouvernements ont signé de nombreuses conventions internationales et recommandations insistant sur l'importance de l'éducation aux droits de l'homme. Au quotidien toutefois, ce sont les enseignants qui doivent travailler et transformer des principes en réalité. Il est donc indispensable qu'ils soient associés au processus dès le début. A défaut, les hautes ambitions que nous prétendons poursuivre ne seront que des belles paroles, et l'école n'évoluera pas, ou si peu.

Il incombe aux décideurs politiques et à l'administration scolaire de soutenir et de responsabiliser les enseignants dans cette tâche importante, et de s'efforcer de renforcer leur statut professionnel.